



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

Des opérations de rattrapage vaccinal à l'occasion de la Semaine européenne de la vaccination



C'est la Semaine européenne de la vaccination, jusqu'à vendredi. La Croix-Rouge française et l'ARS proposent des opérations de rattrapage vaccinal à Cayenne, Matoury, Saint-Laurent du Maroni et Mana.

La semaine européenne de la vaccination, qui se déroule jusqu'à vendredi, peut être l'occasion de faire le point avec ses patients sur les vaccins à l'occasion d'une consultation. Les professionnels de santé sont invités à vérifier systématiquement le statut vaccinal de l'ensemble de leurs patients, afin de saisir toute opportunité de proposer les rappels de vaccination ou si besoin d'effectuer un rattrapage vaccinal.

Des opérations de rattrapage sont également proposées toute la semaine, dans l'agglomération cayennaise, à Saint-Laurent du Maroni et à Mana, par la Croix-Rouge française et l'Agence régionale de santé. Elles concernent les vaccins recommandés : diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, méningite C, virus de l'hépatite B, rougeole-oreillons-rubéole et HPV. Elles s'adressent à tous, enfants et adultes, à partir de 6 ans.

Aujourd'hui

- A Cogneau-Lamirande (locaux de l'association Daac), à Matoury, de 8 heures à 12 heures ;
- Au Chog, à Saint-Laurent du Maroni, et de 8 heures à 12 heures.

Demain

- A la Pass de Balata, à Matoury, de 8 heures à 12 heures ;
- Dans le secteur de Charvein (Santi Passi), à Mana, avec la PMI, de 11 heures à 16 heures.

Jeudi

- Sur le campus universitaire de Troubiran, à Cayenne, de 8 heures à 12 heures ;
- Au groupe scolaire Robinson de Mana, avec l'Éducation nationale, de 8 heures à 13 heures.

Vendredi

- Au marché de Cayenne, de 7h30 à 13 heures ;
- A la mairie de Saint-Laurent du Maroni, de 8 heures à 13 heures.

Les personnes intéressées doivent se munir de leur pièce d'identité et de leur carnet de vaccination. Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un parent ; les mineurs de plus de 16 ans peuvent être accompagnés d'un adulte majeur de leur choix.



Vaccination anti-HPV : comment en discuter avec les hésitants



Dr Alain FORNET

Dans la [Lettre pro du 7 mars](#), nous vous avons révélé que c'est dans le secteur des Savanes que la vaccination contre le papillomavirus humain (HPV) est la plus répandue. Il y a quelque temps, Hélène Duplan, chargée d'études à la direction régionale du service médical (DRSM), avait interrogé le Dr Alain Fornet, médecin généraliste à Kourou, sur la manière dont il en discutait avec ses patients. Ses réponses peuvent éclairer les autres professionnels de santé.

Titulaire d'un DU de vaccinologie, le Dr Fornet travaille aussi en centre de prévention santé (CPS) à la Croix-Rouge française, dont la vaccination est une des principales activités. Il est aussi abonné à la lettre mensuel Infovac. « Le plus souvent », il propose la vaccination anti-HPV au moment du rappel vaccinal DTPCoq, qui a lieu entre 11 et 13 ans. Quand un patient éligible se présente à son cabinet avec son carnet de vaccination, il le vérifie également et propose la vaccination, si besoin.

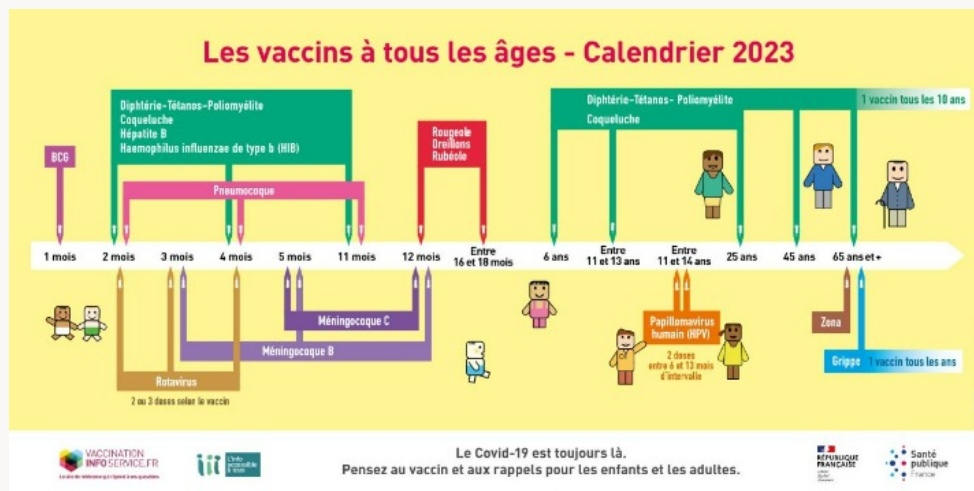
Parmi ses constats, « ceux qui sont contre la vaccination disent non, en général ». Les motifs qu'ils avancent : trop de vaccins, incertitudes sur d'éventuels effets à long terme. Chez ceux qui l'acceptent, ils notent très peu de perdus de vue entre les deux doses (pour les 11-13 ans) ou entre les trois doses (pour ceux qui ont le rattrapage entre 15 et 19 ans).

Pour tenter de convaincre les hésitants, le Dr Fornet cite régulièrement l'exemple de l'Australie, où l'incidence des infections par papillomavirus a nettement chuté. Il leur indique aussi où trouver de l'information sur la vaccination contre le HPV. Et donne quand même l'ordonnance aux mineurs. « Certains reviennent. » Souvent sous l'influence des adolescentes auprès de leurs parents, après qu'elles en ont entendu parler à l'école ou par des copains. Plus rarement, des adolescents la demandent spontanément, après avoir reçu une information à l'école sur les IST ou sur la vaccination.

Le calendrier vaccinal 2023 est publié

La Haute Autorité de santé (HAS) a publié [le calendrier vaccinal 2023](#), la semaine dernière. Les points-clefs sont les suivants :

- La vaccination contre les Rotavirus est désormais recommandée chez l'ensemble des nourrissons, selon un schéma vaccinal à deux doses (à 2 et 3 mois de vie) pour le vaccin Rotarix® et à trois doses (à 2, 3 et 4 mois de vie) pour le vaccin RotaTeq®. Le strict respect de ce calendrier vaccinal est primordial afin d'assurer la complétude du schéma vaccinal avant l'âge limite (6 mois pour Rotarix® et 8 mois pour RotaTeq®).
- La vaccination annuelle contre la grippe saisonnière peut être proposée aux enfants sans comorbidité âgés de 2 à 17 ans révolus. La Haute Autorité de santé recommande d'utiliser préférentiellement le vaccin administré par voie intranasale. En cas d'indisponibilité du vaccin intranasal, les autres vaccins antigrippaux qui disposent d'une autorisation de mise sur le marché chez l'enfant peuvent être utilisés.
- Le vaccin MenQuadfi® complète l'offre de vaccination contre les infections invasives à méningocoques de sérogroupes A, C, W, Y.
- La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 a étendu les compétences des pharmaciens, des infirmiers et des sages-femmes en matière de prescription et d'administration des vaccins. Les conditions d'application de ces nouvelles compétences (formation, traçabilité, ...), ainsi que la liste des vaccins et le public cible pour chacune de ces professions de santé seront précisés par des textes réglementaires qui seront publiés dans le courant de l'année 2023.
- Les recommandations vaccinales concernant les infections invasives à Haemophilus influenzae de type b et à méningocoques sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution du nombre de cas. Par ailleurs, les recommandations relatives à la vaccination des personnes immunodéprimées seront actualisées au cours de l'année 2023. Les professionnels sont invités à consulter régulièrement le site du ministère chargé de la santé sur lequel est publiée la version datée.
- Enfin, depuis 2022, le carnet de vaccination électronique est inclus dans l'espace numérique en santé « [Mon espace santé](#) ». Il permet aux professionnels comme aux usagers de renseigner les vaccinations réalisées et de connaître les prochaines vaccinations prévues selon l'âge.



EN BREF

◆ Convention médicale : le règlement arbitral entre en vigueur



La négociation entre l'Assurance maladie et les organisations syndicales représentatives des médecins libéraux n'ayant pu aboutir à un accord, [un règlement arbitral](#) se substitue à la convention médicale, dans l'attente d'une prochaine négociation et d'une nouvelle convention. Le but de l'arbitre a été de ménager une transition vers une reprise rapide des négociations. Le règlement arbitral se contente ainsi de reprendre pour l'essentiel la convention de 2016, dans sa version en vigueur aujourd'hui, hors quelques dispositions du projet de convention. Il préserve l'accès financier aux soins des patients, en limitant l'augmentation de leurs restes à charge.

La consultation de base est augmentée de 1,50 euro. Dans ces conditions, la consultation au cabinet avec la majoration pour le médecin généraliste (C+MMG) passera de 29,60 à 31,10 euros.

Le règlement arbitral ne reprend aucune revalorisation subordonnée à un engagement territorial. Il simplifie l'aide au recrutement des assistants médicaux, qui concerne désormais davantage de médecins. L'accès aux soins des personnes les plus fragiles est renforcé avec :

- La création d'une consultation longue d'inscription chez le médecin traitant pour les personnes en affection longue durée (ALD) sans médecin traitant ;
- L'augmentation du forfait patient médecin traitant pour les personnes de plus de 80 ans sans ALD et les patients en ALD de moins de 80 ans ;
- Le déplafonnement du nombre de visites aux patients en soins palliatifs par les médecins traitants.

L'arbitrage intègre aussi les mesures prises durant les grandes vacances 2022 sur les soins urgents et non programmés. D'autres mesures plus techniques figurent dans le texte arbitral : simplification de la facturation pour les médecins ; prise en charge des cotisations des forfaits d'urgence des urgentistes libéraux ; clarification des règles d'octroi du secteur 2 pour les médecins spécialistes ayant réalisé une phase de consolidation sous le statut de docteur junior.

La mise en œuvre des mesures tarifaires est soumise au délai de six mois à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, à l'exception des mesures relatives aux assistants médicaux, aux soins non programmés et à la consultation d'inscription en tant que médecin traitant pour un patient en affection longue durée (ALD). La revalorisation du forfait patient médecin traitant, rémunération calculée sur une base annuelle, s'appliquera au 1er janvier 2024.

♦ Padhue : lancement des EVC 2023



L'arrêté portant ouverture des épreuves de vérification des connaissances (EVC) a été **publié vendredi**. Voici les éléments nécessaires pour organiser le recensement des postes pour cette session 2023 des EVC :

Rétroplanning des épreuves :

- Les inscriptions ouvriront le 2 mai et se clôtureront le 25 mai.
- Les EVC se tiendront à partir du 12 septembre jusqu'au 20 octobre.
- Les résultats des EVC seront publiés le 12 décembre.
- L'affectation définitive des lauréats aura lieu le 22 décembre pour ceux nommés sur la liste principale et le 12 janvier 2024 pour ceux nommés sur la liste complémentaire.

La liste du nombre total de postes ouverts par profession et spécialité pour la France entière a été publiée dans l'arrêté du 20 avril. La liste des postes, détaillée par région et par établissement, sera publiée à l'automne. Pour mémoire, les postes proposés devront répondre à la double condition suivante (identique aux conditions relatives aux EVC 2021) :

- La structure d'accueil doit répondre à une condition de présence d'au moins un praticien de plein-exercice qualifié dans la spécialité et exerçant à temps plein dans le service ;
- L'établissement doit fournir une attestation du président de la CME certifiant que l'activité de la structure est compatible, en nature et en volume, avec la réalisation du parcours de consolidation des compétences (PCC) d'un lauréat des EVC dans la spécialité concernée. Une fois le lauréat affecté sur son poste, une convention de partage de temps pourra être formalisée, en lien avec l'ARS et le coordonnateur universitaire de la spécialité, pour la réalisation du PCC afin d'acquérir notamment une surspécialité manquante dans l'établissement d'affectation.

La procédure de choix des postes par les candidats est nationale et s'effectue selon l'ordre de classement aux EVC après avoir pris en compte de la situation des lauréats déjà en poste. Les lauréats des EVC déjà en poste dans un établissement et souhaitant y effectuer leur PCC dans le cadre d'un projet de carrière pourront ainsi y rester, à condition que le poste ait bien été recensé auprès de l'établissement par l'ARS.

♦ Lymphome à cellules T de l'adulte (ATL) : en Guyane, des patients plus jeunes et un pronostic plus défavorable

Le Dr Karim Abdelmoumen, qui a effectué une partie de son internat en Guyane, **publie dans le Lancet Regional Health un article sur les leucémies et lymphomes à cellules T de l'adulte en Guyane**. Il s'agit d'une analyse rétrospective 2009-2019. Cette publication est issue de sa thèse, soutenue l'an dernier.

« La Guyane française est l'une des zones d'endémie du HTLV-1 les plus élevées au monde, souligne-t-il (...) Bien que l'ATL soit probablement sous-diagnostiquée en Guyane, son incidence de 1,52 pour 100 000 habitants sur l'ensemble de la population guyanaise est élevée par rapport à d'autres pays endémiques. »

« Sur la période 2009-2019, 41 patients avec un âge médian de 54 ans au moment du diagnostic (57 ans en Amérique latine, 68 ans au Japon) ont été identifiés, parmi lesquels 56 % étaient des femmes. Seize patients (39 %) étaient bushinenge (...) Les Bushinenge constituent donc une population à risque de développer des ATL et devraient être suivis plus attentivement à cet égard. Des facteurs viraux pourraient également être impliqués en Guyane française. Ainsi, l'évaluation des souches virales pourrait être explorée car elle pourrait expliquer en partie les différences cliniques observées, notamment par rapport au Japon. (...) Parmi la population étudiée, 23 (56%) présentaient un type aigu, 14 (34%) un type de lymphome, un patient présentait une tumeur cutanée chronique et un autre une tumeur cutanée primaire. Le traitement de première intention comprenait soit la chimiothérapie, soit la zidovudine associée à l'interféron alpha pégylé. La survie globale à quatre ans était de 11,4 % pour l'ensemble de la population, avec 0 % et 11 % pour le lymphome et les formes aiguës, respectivement. La médiane de survie sans progression était de 93 et 115 jours pour le groupe des formes aiguës et le groupe des lymphomes, respectivement. Parmi les 29 patients décédés, 8 (28%) sont morts de toxicité, 7 (24%) sont morts de la progression de la maladie et la cause du décès est restée inconnue chez 14 (48%) patients. En raison du mauvais pronostic général, aucun facteur pronostique significatif n'a pu être identifié (...) Le pronostic de l'ATL en Guyane est l'un des plus mauvais au monde comparé au Japon et à d'autres pays d'Amérique latine. La mortalité précoce, à 28 jours, ne diffère pas entre les deux groupes agressifs mais la mortalité à 6 mois et à 1 an est catastrophique. La gravité de l'ATL et son apparition aiguë avec hypercalcémie et atteinte des organes, combinées à la distance des centres hospitaliers des populations les plus touchées par l'HTLV-1, peuvent contribuer à ce sous-diagnostic et à ce retard dans la mise en route du traitement, qui peuvent également entraîner un mauvais pronostic (...) En Guyane, il a été rapporté une incidence élevée de l'infection par le HTLV-1 chez les patients infectés par le VIH, en particulier chez les femmes surinamaises (5-10%), qui représentent une proportion significative de notre étude. La strongyloïdose pourrait être un autre facteur ayant un impact sur la présentation et le pronostic, puisqu'elle augmente la charge provirale par rapport à l'infection HTLV-1 seule, et peut également accélérer la prolifération et induire une résistance à la chimiothérapie (...) En conclusion, l'ATL en Guyane a des caractéristiques similaires à celles des autres pays d'Amérique Latine mais son pronostic est plus défavorable. Ceci peut s'expliquer par sa présence dans des minorités spécifiques, des caractéristiques génétiques particulières et un accès limité aux soins de santé spécialisés. Ainsi, les objectifs futurs incluent la mise en place de structures de diagnostic précoce et de procédures de gestion basées sur les recommandations récentes, ainsi que la participation à la recherche fondamentale et clinique sur la maladie dans cette population particulière. Pour ce faire, un soutien social fort et un réseau de santé efficace sont essentiels au diagnostic précoce et au traitement des personnes vivant avec le HTLV-1 et risquant de développer une ATL en Guyane française. »

◆ Un appel à projets contre la précarité

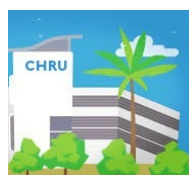


Dans le cadre du volet régional de la stratégie de lutte contre la pauvreté, la préfecture publie un appel à projets intitulé « Alliance locale pour les solidarités ». Il permettra aux opérateurs retenus de bénéficier d'un soutien financier pour conduire des actions en faveur des populations en situation de précarité. Quatre axes sont retenus dans le cadre de cet appel à projets :

- Lutte contre les inégalités à la racine ;
- Sortie de la pauvreté par l'activité et l'emploi ;
- Accès aux droits essentiels ;
- Transition solidaire.

Peuvent répondre les associations, les organismes de sécurité sociale, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale et les groupement d'intérêts publics à vocation sociale. [L'appel à projets peut être téléchargé sur le site internet de la préfecture](#). Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le 12 mai, sous format numérique, à secretariat-spdes@guyane.pref.gouv.fr.

La minute CHRU



Retrouvez dans cette minute hebdomadaire les informations relatives au projet CHRU et à l'avancée des différents chantiers associés. Pour toute question, nous vous invitons à vous rapprocher du référent de votre filière ou contacter l'adresse mail suivante :

accompagnementprojetCHRU@eurogroupeconsulting.com

■ Projet médical : des groupes de travail par macro-filières

A l'issue du séminaire intermédiaire d'avancée des travaux du projet médical, les synthèses des macro-filières ont été enrichies afin de prendre en compte les différents échanges. Ces synthèses

présentent les différents scénarios d'offre de soins et d'organisation territoriale envisagés. Les synthèses seront partagées aux référents de filière pour qu'ils puissent en prendre connaissance et amender les différents scénarios. Dès lors, des groupes de travail par macro-filières vont être organisés afin d'échanger sur les données consolidées et d'aboutir à des arbitrages fermes pour initier la rédaction du projet médico-soignant par spécialité.

■ **Attractivité : recensement des leviers d'attractivité existants**

Les référents établissement du chantier « Attractivité » se sont réunis la semaine dernière. Ils ont échangé sur les leviers d'attractivité existants et sur les priorités d'harmonisation et de mise en commun dans la perspective CHRU. L'objectif est de mettre en place des processus et des outils communs aux trois établissements en termes d'attractivité des ressources humaines.

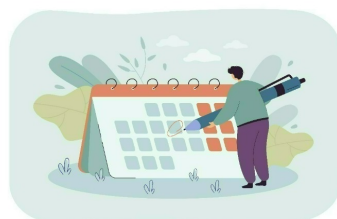
■ **Formation : préparation du comité opérationnel**

Une réunion a permis d'identifier les actions à mettre en place dans le cadre du chantier « Formation » du projet CHRU. A l'issue de cet échange, il a été convenu qu'en préparation du futur comité opérationnel, un questionnaire soit envoyé aux membres du comité afin d'analyser l'adéquation entre l'offre de formation existante et l'offre de formation cible (court, moyen, long terme) projetée par les établissements.

■ **Infrastructures SI/numérique : mise en commun de la feuille de route**

Les référents établissements « infrastructures, systèmes d'information/numérique » travaillent actuellement à la rédaction d'une proposition de feuille de route commune. Ils la présenteront en comité technique, le 12 mai.

Agenda



Mardi 25 avril

► **Semaine européenne de la vaccination** : rattrapage des vaccins recommandés, organisé par la Croix-Rouge française et l'ARS, dans le quartier de Cogneau-Lamirande (locaux de l'association Daac), à Matoury, de 8 heures à 12 heures ; et de 8 heures à 12 heures au Chog, à Saint-Laurent du Maroni.

► **Conférence** du Pr Dorothee Kindé-Gazard, ancienne ministre de la Santé du Bénin, sur le paludisme, à 18 heures, à l'hôtel Belle Terre Resort, à Macouria.

Demain

► **Semaine européenne de la vaccination** : rattrapage des vaccins recommandés, organisé par la Croix-Rouge française et l'ARS, à la Pass de Balata, à Matoury, de 8 heures à 12 heures ; et dans le secteur de Charvein (Santi Passi), à Mana, avec la PMI, de 11 heures à 16 heures.

► **Séminaire « Prise en charge des maladies chroniques : regard croisé entre le Bénin et la Guyane française »**, animée par Dorothee Kinde-Gazard, professeure titulaire de parasitologie-mycologie de l'université d'Abomey-Calavi, ancienne ministre de la santé du Bénin. De 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures à l'amphithéâtre A de l'université de Guyane, campus de Troubiran, à Cayenne.

► **Conférence** sur la retraite des infirmiers libéraux en Guyane, organisée par la FNI, à 19 heures au Bees Work, à Cayenne.

Jeudi 27 avril

► **Semaine européenne de la vaccination** : rattrapage des vaccins recommandés, organisé par la Croix-Rouge française et l'ARS, sur le campus universitaire de Troubiran, à Cayenne, de 8 heures à 12 heures ; et au groupe scolaire Robinson de Mana, avec l'Education nationale, de 8 heures à 13 heures.

► **Rencontres Santé et Travail** organisées par le CISTC, dans ses locaux, à Cayenne (à destination de ses adhérents et des salariés suivis) :

- Salarié en arrêt de travail prolongé : place du travail aux différents temps du parcours patient
- Troubles musculo-squelettiques, de 15 heures à 16h30
- L'épuisement professionnel, de 17 heures à 19 heures

Vendredi 28 avril

► **Semaine européenne de la vaccination** : rattrapage des vaccins recommandés, organisé par la Croix-Rouge française et l'ARS, au marché de Cayenne, de 7h30 à 13 heures ; et à la mairie de Saint-Laurent du Maroni, de 8 heures à 13 heures.

► **Rencontres Santé et Travail** organisées par le CISTC, dans ses locaux, à Cayenne (à destination de ses adhérents et des salariés suivis) : alcool et travail, de 9 heures à 10h30

Samedi

► « **Fo Zot Savé** » : le Pr Mathieu Nacher répondra aux questions de Fabien Sublet sur la recherche en Guyane et l'installation du futur CHU, à 9 heures sur Guyane la 1ère.

Lundi

► **Retrouvez Yana Santé**, l'émission de santé présentée par Awatef Argoubi, en partenariat avec la Lettre pro, à 19 heures sur [Facebook](#) et sur la [chaîne Youtube](#) de l'émission.

Faites connaître vos évènements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour



[Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro](#)

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Clara de Bort
Conception et rédaction : ARS Guyane Communication
Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)